

## Les occasions manquées !

Après que la majorité actuelle a vilipendé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2014 avec des arguments mensongers, vous avez pu admirer un beau 4 pages dans le Voreppe Émoi de septembre sur la nécessité de construire à Voreppe.

Ne vous y trompez pas, ce sont bien les règles définies dans le PLU établi par notre majorité qui permettent pour reprendre leur propos : « d'avoir une attention particulière aux formes urbaines, d'interdire toute nouvelle urbanisation dans la plaine agricole, de préserver la coupure verte ».

Derrière cette belle communication, la municipalité se contente d'appliquer les règles. Par contre quand elle peut faire des choix innovants en matière d'habitat, là il n'y a plus personne.

Le destin de la propriété Reynaud, avenue Chapays en est un bon exemple.

En 2017, la propriété est en vente. La municipalité l'achète. Elle sépare la propriété en deux lots : un qui sera aménagé en parc public conformément (encore) au PLU et deviendra le parc Ginette et George Durand, l'autre qui sera revendu.

Un collectif d'une dizaine de seniors a proposé de racheter la maison pour développer un projet d'habitat participatif et a rencontré le Maire et son adjointe à plusieurs reprises. Ces derniers ont finalement fait un appel d'offre avec mise en concurrence sur la propriété.

Le collectif de seniors a proposé le rachat au prix affiché par « les domaines », mais c'est un privé qui a remporté l'appel d'offre en proposant juste 30 000 € de plus.

Une municipalité peut vendre sans appel d'offre tout en restant transparente. « Les domaines » expertisent le bien, donnent un prix de référence et la municipalité met le bien en vente. Elle peut même passer par une agence immobilière.

A Voreppe, elle peut même faire le choix de vendre à pratiquement moitié du prix budgété (comme la Villa des Arts et l'ancienne Mairie). Elle peut même acheter à 20 % au dessus du prix (comme pour l'Hoirie). En la matière, cette municipalité sait déroger. Pour la maison Reynaud, il y a certes eu une plus value de 30 000 €. Mais le Maire avait le choix de soutenir un projet de vie collectif.

Bilan : Au lieu de voir sur la commune la mise en place d'un projet d'habitat seniors novateur et porteur de valeurs sociales, on aura une opération immobilière spéculative.

Soutenir des initiatives qui sont riches des valeurs humaines que nous défendons est important et les communes ont cette possibilité. C'est aussi cela notre vision de l'urbanisme à Voreppe.

Le groupe VoreppeAvenir  
<http://VoreppeAvenir.fr>

## Non à la taxe GEMAPI

Cette tribune est écrite le lendemain du conseil communautaire du 24/09/19 de la CAPV au cours duquel l'instauration d'une taxe nouvelle pour financer la compétence GEMAPI a été votée.

Cette nouvelle compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » transférée par l'Etat sans moyens budgétaires peut être financée par l'instauration d'une taxe additionnelle. Ce qui a été voté hier après d'âpres débats et dans des conditions surréalistes.

À nouveau les réflexes pavloviens et d'une inspiration très « socialiste » des dépenses publiques ont prévalu.

On commence par taxer les foyers et entreprises sans essayer de trouver les ressources en interne pour accomplir les missions. Les cinq conseillers communautaires de la majorité municipale, comme 27 autres conseillers s'y sont opposés.

Non pas parce que la préoccupation de protection des personnes et des biens face aux risques des inondations et la préservation des milieux naturels liés aux zones humides ne nous concerne pas comme certains ont pu le laisser entendre.

Mais parce qu'à ce jour les contours juridiques, financiers sur les compétences, les missions et les budgets ne sont pas consolidés pour que nous puissions en toute objectivité nous prononcer.

Cette taxe additionnelle s'appliquera sur les impôts locaux perçus en 2019 à l'ensemble des habitants du Voironnais, quel que soit leur revenu et quel que soit leur lieu d'habitation.

Certains élus communautaires s'offusquent de la baisse de 5€ des APL décidée par le gouvernement. D'autres mettent en avant la très faible revalorisation des minimas vieillesse ou allocation adulte handicapé.

Mais face à des décisions concrètes il n'en reste pas moins qu'ils décident de voter de nouvelles taxes en contradiction avec leurs discours sur la préservation du pouvoir d'achat !

Quant à nous, nous avons dénoncé cette taxe et avons rejeté sa mise en place.

Nos actions restent en cohérence avec nos engagements notamment sur la fiscalité.

Pour Voreppe 2014, les élus de la majorité municipale